

Du Havre à Copenhague.....	800
Du Havre à Saint-Petersbourg.....	1500
Du Havre à Stockholm.....	1160
Du Havre à Dantzick.....	1070

*Entre la France et la péninsule Hispanique :*

De Marseille à Barcelone.....	180
De Marseille à Gibraltar.....	680
De Marseille à Cadix.....	750
De Brest à la Corogne.....	350
Du Havre à Lisbonne.....	900
De Nantes à Gijon.....	290

*Entre la France et l'Italie :*

De Marseille à Nice.....	440
De Marseille à Gènes.....	490
De Marseille à Livourne.....	220
De Marseille à Civita-Vecchia.....	300
De Marseille à Naples.....	430
De Marseille à Malte.....	650

*Entre la France et le Levant :*

De Marseille à Athènes ou à Syra.....	4200
De Marseille à Constantinople.....	4500
De Marseille à Smyrne.....	4360
De Marseille à Beyrouth.....	4700
De Marseille à Alexandrie.....	4500

*Entre la France et l'Algérie :*

De Marseille ou Toulon à Alger.....	406
De Marseille à Oran.....	530
De Port-Vendres à Alger.....	350
De Toulon à Philippeville.....	375
De Toulon à Bone.....	380

*Entre la France et l'Amérique :*

Du Havre à New-York.....	3100
Du Havre à la Nouvelle-Orléans.....	4600
Du Havre à la Guadeloupe.....	3600
Du Havre à la Guayra.....	4100

Du Havre à Rio-de-Janeiro.....	5000
Du Havre à Buenos-Ayres.....	6100
Du Havre au cap Horn.....	7300
Du Havre à Valparaiso.....	8900
Du Havre à San-Francisco par le cap Horn.....	13 800
Du Havre à Chagrès.....	4800

*Entre la France et les côtes d'Afrique sur l'Atlantique et l'Océan Indien :*

Du Havre à Saint-Louis.....	2100
Du Havre au Cap.....	5900
Du Havre à l'île Bourbon.....	8000

*Entre la France et l'Asie méridionale :*

Du Havre à Bombay.....	40 700
Du Havre à Pondichéry.....	40 700
Du Havre à Calcutta.....	41 400
Du Havre à Canton.....	43 000

*Entre la France et l'Océanie :*

Du Havre à Batavia.....	41 200
Du Havre à Manille.....	43 000
Du Havre aux îles Marquises par le cap Horn.....	42 000
Du Havre aux îles Marquises par le cap de Bonne-Espérance.....	47 000
Du Havre aux îles Marquises par l'isthme de Panama.....	8 700
Du Havre à Taïti par le cap Horn.....	41 800
Du Havre à Taïti, par le cap de Bonne-Espérance.....	46 200

## GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE DE LA FRANCE.

## LXVI.

## § 1. Limites, côtes, montagnes.

Limites générales, division de la France en versants et en bassins; latitudes et longitudes extrêmes; étendue.

La France est dans la partie occidentale de la région moyenne de l'Europe, et s'étend (sans la Corse) du 42° au 51° degré de latitude N.,

et du 6° degré de longitude E. au 7° degré de longitude O. Elle est bornée au N. par la mer du Nord, et par le Pas de Calais, qui la sépare de l'Angleterre; au N.-O., par la Manche, qui la sépare du même pays; à l'O., par l'Atlantique proprement dit, et par ce grand avancement de l'Océan qui pénètre entre la France et l'Espagne, sous les noms de golfe de Gascogne, de mer de France et de mer de Biscaye ou mer Cantabrique; au S., par la Bidassoa et les Pyrénées, du côté de l'Espagne, et par la Méditerranée, qui forme le golfe du Lion; au N.-E., par la Belgique et par plusieurs pays allemands, c'est-à-dire le grand-duché de Luxembourg, la Prusse rhénane et la Bavière rhénane; à l'E., par un autre État allemand, le grand-duché de Bade, par la Suisse, enfin par les États sardes, c'est-à-dire la Savoie et les territoires italiens de Piémont et de Nice.

La France n'a pas, vers le N.-E., de limite naturelle, si ce n'est le cours de la petite rivière Lauter, vers la Bavière rhénane. A l'E., elle a le Rhin, vers le grand-duché de Bade; le Doubs et le Jura, vers la Suisse, et le Rhône, le Guiers, les Alpes et le Var, du côté des États sardes: elle présente à peu près la forme d'un hexagone, dont trois côtés, au N.-O., à l'O., au S.-E., sont baignés par la mer, et les trois autres sont bornés par la terre. Les sommets des angles de cet hexagone sont Dunkerque, au N.; le cap Saint-Mathieu, au N.-O.; l'embouchure de la Bidassoa, au S.-O.; le cap Cerbère, au S.; l'embouchure du Var, au S.-E., et le confluent de la Lauter et du Rhin, à l'E.

On compte 980 kilomètres du N. au S., depuis le voisinage de Dunkerque jusqu'au cap Cerbère, 935 kilomètres de l'O. à l'E., du cap Saint-Mathieu au confluent de la Lauter et du Rhin; 4066 kilomètres du N.-O. au S.-E., du cap Saint-Mathieu à l'embouchure du Var, et 988 kilomètres du N.-E. au S.-O., du confluent de la Lauter et du Rhin à l'embouchure de la Bidassoa. La superficie de la France est de 527 690 kilomètres carrés.

Côtes, golfes, caps, îles, embouchures des grands fleuves, départements et villes principales du littoral.

**De Dunkerque à Bayonne.** — Les côtes de France ont un développement de plus de 2200 kilomètres; de Dunkerque à Bayonne, elles se dirigent d'abord du N.-E. au S.-O., le long de la mer du Nord, du Pas de Calais et de la Manche, jusqu'à l'extrémité de la Bretagne; elles tournent ensuite au S.-E., puis au S., le long de l'Atlantique proprement dit et du golfe de Gascogne.

Elles offrent, au N., des dunes mouvantes depuis Dunkerque jusqu'un peu au delà de l'embouchure de la Somme, en dessinant une concavité qu'on désigne quelquefois sous le nom de baie de la Somme.

On remarque dans cet intervalle le cap Grisnez, le point le plus rapproché de l'Angleterre. Elles forment ensuite des falaises droites et escarpées, entre l'embouchure de la Somme et celle de la Seine, et offrent dans cet espace le cap d'Antifer et celui de la Hève, qui s'avance à l'embouchure même de la Seine.

Depuis la Seine jusqu'à l'embouchure de la Loire, on trouve des côtes très-irrégulières et généralement élevées. On remarque d'abord le golfe de la Seine ou de Normandie, appelé quelquefois golfe du Calvados; puis la presqu'île du Cotentin, échancrée à l'E. par la rade de la Hougue, et présentant au N. une sorte de croissant terminé au N.-E. par le cap de Gatteville ou de Barfleur et au N.-O. par celui de la Hague; à l'O. de cette presqu'île, on trouve le golfe de Saint-Malo ou de Bretagne, qui se divise en deux enfoncements profonds, la rade de Cancale et l'anse de Saint-Brieuc. Il y a dans ce golfe un assez grand nombre d'îles, d'ilots et de récifs: on y remarque principalement les îles Anglo-Normandes (Jersey, Guernesey et Aurigny ou Alderney), qui appartiennent à l'Angleterre.

Le fond de la rade de Cancale vers les embouchures de la Sée et de la Sélune offre de vastes grèves que les marées couvrent et découvrent sur de grands espaces.

La Bretagne est une sorte de péninsule qui s'avance entre la Manche et la mer de France; elle est terminée par les pointes Saint-Mathieu, du Raz de Penmarch, et découpée à l'O. par la rade de Brest, la baie de Douarnenez, la baie d'Audierne; au S., elle présente le golfe du Morbihan, à côté duquel s'avancent les petites presqu'îles de Quiberon et de Rhuys. Dans le voisinage de la Bretagne, on voit au N. la petite île de Batz; à l'O., l'île d'Ouessant, qui est la plus occidentale des terres de France, et l'île de Sein; au S., les petites îles des Glénans; celle de Groix, Belle-Ile et les îles de Houat et de Hélic.

Au S. de l'embouchure de la Loire, jusqu'à la Gironde, la côte est basse et bordée de marais salants; on rencontre dans cette étendue la baie de Bourgneuf, les îles de Noirmoutier, d'Yeu, de Ré et d'Oléron, et la petite île d'Aix, qui donne son nom à une rade célèbre placée en face de l'embouchure de la Charente.

Le détroit connu sous le nom de Pertuis Breton sépare l'île de Ré du continent; le Pertuis d'Antioche sépare l'île d'Oléron de celle de Ré.

Au S. de la Gironde, jusque vers l'embouchure de l'Adour, la côte est de nouveau couverte de dunes mouvantes. On y remarque l'espace de golfe qu'on nomme Bassin d'Arcachon; et les étangs de Carcans, de la Canau, de Sanguinet.

En suivant les départements du littoral et les ports qui sont situés

ou sur la mer même, ou sur les fleuves qui s'y rendent, on remarque d'abord, vers cette partie de la côte qui est dirigée du N.-E. au S.-O. : le département du NORD (avec *Dunkerque* et *Gravelines*); — puis le département du PAS-DE-CALAIS (avec *Calais*, *Boulogne*, *Étaples* et *Montreuil-sur-Mer*); — le département de la SOMME (*Saint-Valery-sur-Somme*, *le Crotoy* et *Abbeville*); — le département de la SEINE-INFÉRIEURE (*le Tréport*, *Eu*, *Dieppe*, *Saint-Valery-en-Caux*, *Fécamp*, *le Havre*, à l'embouchure de la Seine, et *Rouen*, sur ce fleuve); — le département de l'EURE, qui sans être baigné par la mer, peut être considéré comme maritime parce qu'il s'étend vers l'estuaire de la Seine, où il possède le petit port de *Quillebeuf*; — le département du CALVADOS (*Honfleur*, *Caen*, *Port-en-Bessin*, *Isigny*); — le département de la MANCHE (*Carentan*, *Saint-Vaast-de-la-Hougue*, *Cherbourg*, *Granville*); — le département d'ILLE-ET-VILAINE (*Cancalle*, *Saint-Malo* et *Saint-Servan*); — le département des CÔTES-DU-NORD (*Dinan*, *Saint-Brieuc* dont le port est *le Legué*, *Tréguier*, *Lannion*).

À l'extrémité occidentale de la France, sur l'Atlantique, entre la Manche et le golfe de Gascogne, est le département du FINISTERRE (*Morlaix*, *Roscoff*, *le Conquet*, *Brest*, *Landernau*, *Châteaulin*, *Douarenez*, *Quimper*, *Concarneau*, *Quimperlé*).

Le long du golfe de Gascogne, on remarque : le département du MORBIHAN (*Lorient*, *Port-Louis*, *Hennebon*, *Quiberon*, *Auray*, *Vannes*); — le département de la LOIRE-INFÉRIEURE (*Nantes*, sur la Loire; *Paimbœuf*, *Saint-Nazaire*, *le Croisic*, *Pornic* et *Bourgneuf*); — le département de la VENDÉE (*Noirmoutier*, les *Sables-d'Olonne* et *Luçon*); — le département de la CHARENTE-INFÉRIEURE (*Marans*, *la Rochelle*, *Rochefort*, *Marennnes*, *Saint-Martin-de-Ré* et *la Flotte*); — le département de la GIRONDE (*Bordeaux*, sur la Garonne; *Libourne*, sur la Dordogne; *Bourg-sur-Mer*, aussi sur la Dordogne; *Blaye* et *Pauillac*, sur la Gironde; *la Teste*); — le département des LANDES (*Saint-Esprit*); — le département des BASSES-PYRÉNÉES (*Bayonne* et *Saint-Jean-de-Luz*).

**De Port-Vendres à Antibes.** — Les côtes de la Méditerranée se dirigent généralement de l'ouest à l'est, en décrivant cependant d'abord une concavité qui forme le golfe du Lion. Elles offrent deux aspects principaux : à l'ouest, depuis les derniers escarpements des Pyrénées jusqu'un peu au delà des bouches du Rhône, autour du golfe de Lion, elles sont basses et parsemées de lacs ou plutôt de lagunes qu'on appelle ordinairement *étangs*, et dont les principaux sont ceux de *Leucate*, de *Sigean*, de *Thau*, celui de *Valcarès*, vers les bouches du Rhône, et celui de *Berre*; à l'est, elles sont généralement éle-

vées, très-variées et très-pittoresques, et l'on y voit beaucoup de caps, de baies, de rades et de petits golfes, comme la rade d'*Hyères*, les golfes de *Grimaud*, de *Fréjus*, de *Cannes* ou de la *Napoule*, le golfe de *Jouan*, célèbre par le débarquement de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe en 1815; on y remarque aussi les petites presqu'îles de *Cépet* et de *Giens*, les trois îles d'*Hyères* (*Porquerolles*, *Porteros*, l'île du *Levant* ou du *Titan*) et les deux îles de *Lérins* (*Sainte-Marguerite*, *Saint-Honorat*).

À environ 150 kilomètres sud-est de la côte de France, se trouve la Corse, qui en dépend politiquement, mais qui fait physiquement partie de l'Italie.

Le long de la Méditerranée, on rencontre, de l'ouest à l'est, le département des PYRÉNÉES-ORIENTALES (*Port-Vendres* et *Collioure*); — le département de l'AUDE (*la Nouvelle*, servant de port à *Narbonne*); — le département de l'HÉRAULT (*Agde*, *Cette*); — le département du GARD (*Aigues-Mortes*); — le département des BOUCHES-DU-RHÔNE (*Arles*, sur le Rhône; les *Martigues*, avec le port de *Bouc*, *Marseille*, la *Ciotat*); — le département du VAR (*Toulon*, *Hyères*, dont le port est *Salins d'Hyères*; *Saint-Tropez*, *Cannes* et *Antibes*).

#### Défenses de la côte.

Les principales places fortes qui défendent ce long développement de côtes sont, sur la mer du Nord : *Dunkerque*, *Gravelines*; — sur le Pas de Calais, *Calais* et *Boulogne*; — vers la Manche, *Montreuil*, *Abbeville*, *le Havre*; le fort *Saint-Marcouf*, sur une petite île du même nom, le fort de la *Hougue* ou de la *Hogue*, et le fort *Tatihou*, sur la côte orientale du Cotentin; *Cherbourg* et plusieurs forts voisins; *Granville*, le *Mont-Saint-Michel*, *Saint-Malo*, *Saint-Servan*; — à l'extrémité occidentale de la France, le château de l'île d'*Ouessant*, la grande place de *Brest*, et beaucoup d'ouvrages qui défendent l'entrée de sa rade; — sur le golfe de Gascogne : *Lorient*, *Port-Louis*, les fortifications de l'île de *Groix* et de *Belle-Ile*, *Saint-Nazaire* et d'autres points fortifiés qui commandent l'embouchure de la Loire; les ouvrages de *Noirmoutier*, de l'île d'*Yeu*, de l'île de *Ré*, de *la Rochelle*, de l'île d'*Aix*, de l'île d'*Oléron*, de *Rochefort*; les forts qui s'élèvent à l'entrée de la Charente et de la Gironde; *Blaye*, le fort *Médoc*, le fort *Pâté*, dans l'intérieur du cours de la Gironde; *Bayonne*, *Saint-Jean-de-Luz*.

Vers la Méditerranée : *Port-Vendres*, *Collioure*, *Perpignan*, *la Nouvelle*, *Agde*, *Cette*, *Montpellier*, *Aigues-Mortes*, *Bouc*, les forts qui défendent le port de *Marseille*; *Toulon*, les forts des îles d'*Hyères*, *Saint-Tropez*, le fort *Sainte-Marguerite*, *Antibes*.

A cette frontière se rattache l'île de Corse, dont les côtes sont défendues par des fortifications nombreuses, entre autres celles de *Saint-Florent*, de *Calvi*, au N.-O.; d'*Ajaccio*, à l'O.; de *Bonifacio*, au S.; de *Bastia*, à l'E.

Limites de terre.

**De Dunkerque à Wissembourg.** — La France n'a, vers la Belgique, aucune frontière naturelle, si ce n'est, sur un très-faible espace, le cours de la Lys; cette frontière se dirige du N.-O. au S.-E. régulièrement; elle offre cependant un avancement assez marqué qui pénètre en Belgique vers l'endroit où la Meuse sort du territoire français.

Les départements limitrophes de la Belgique sont ceux du NORD, de l'AINE (sur un très-court espace), des ARDENNES, de la MEUSE, et il se trouve aussi sur la limite de ce royaume une petite partie du département de la MOSELLE. On a élevé sur cette frontière de nombreuses places fortes. Sur une première ligne : *Dunkerque*, *Bergues*, *Lille*, *Condé*, *Valenciennes*, *le Quénoy*, *Maubeuge*, *Givet*, *Mézières*, *Sedan*, *Montmédy*, *Longwy*. — Sur une seconde : *Calais*, *Ardres*, *Saint-Omer*, *Aire*, *Béthune*, *Gravelines*, *Douai*, *Bouchain*, *Cambrai*, *Landrecies*, *Avènes*, *Rocroi*, *Verdun*. — Sur une troisième : *Boulogne*, *Guise*. — Sur une quatrième : *Montreuil*, *Hesdin*, *Doullens*, *Péronne*, *Ham*, *la Fère*, *Laon*, *Vouziers*. — Plus loin encore, dans l'intérieur, sont *Abbeville*, *Amiens*, *Soissons*, *la Fère*, *Vitry*, et enfin *Paris*.

La frontière vers le grand-duché du Luxembourg, la Prusse et la Bavière rhénane, court de l'O.-N.-O. à l'E.-S.-E.; elle est coupée par la Moselle et par la Sarre, et elle n'est naturelle que sur deux courts espaces, où elle est marquée par la Blies et par la Lauter. Les départements de la MOSELLE et du BAS-RHIN se trouvent sur cette limite; ils y offrent, comme première ligne de places fortes, *Thionville*, *Sierck*, *Bitche*, *Wissembourg*, *Lauterbourg*; une seconde ligne est formée par *Metz*, *Marsal*, *Phalsbourg*, *la Petite-Pierre* et *Haguenau*. Sur une troisième ligne est *Toul*.

**De Wissembourg à Bâle et de Bâle à Antibes.** — Du confluent de la Lauter et du Rhin jusqu'à *Bâle*, la frontière va du N. au S., en longeant les départements du BAS-RHIN et du HAUT-RHIN, et elle est formée par le Rhin, qui sépare la France du grand-duché de Bade, et près duquel s'élèvent les places de *Haguenau*, *Strasbourg*, *Schlestadt*, *Neuf-Brisach*. Dans l'intérieur, est celle de *Thann*.

La limite vers la Suisse court du N.-E. au S.-O., depuis *Bâle* jusque

près de *Genève*, en suivant les départements du HAUT-RHIN, du DOUBS, du JURA et de l'AIN; le Doubs et le mont *Jura* la forment sur une assez grande étendue; cependant, entre le Rhin et le Doubs, à la hauteur d'*Altkirch*, de *Béfort* et de *Montbéliard*, et, plus loin, entre un escarpement du Jura et *Genève*, vers *Gex*, la limite n'est pas naturelle. Première ligne de fortifications : *Béfort*, *Montbéliard*, *Blamont*, le château de *Joux*, les *Rousses*, le fort l'*Ecluse*; — seconde ligne : *Besançon*, *Salins*; — troisième ligne : *Auxonne*, *Chalon-sur-Saône* et *Langres*.

La frontière vers les États sardes, c'est-à-dire vers la Savoie, le Piémont et le territoire de Nice, se dirige généralement au S.-S.-E.; le Rhône, le *Guiers*, affluent de ce fleuve, les *Alpes cottiennes*, les *Alpes maritimes* et enfin le cours inférieur du *Var* marquent cette limite, que coupent l'*Isère* et le cours supérieur du *Var*, et le long de laquelle sont les départements de l'AIN, de l'ISÈRE, des HAUTES-ALPES, des BASSES-ALPES et du VAR.

Première ligne : le fort l'*Ecluse*, le fort des *Bancs*, la forteresse de *Pierre-Châtel*, *Fort-Barraux*, *Briançon*, *Queyras*, *Tournoux*, *Glaizolles*, *Colmars*, *Entrevaux*, le fort *Quarré* et *Antibes*; — seconde ligne : *Lyon*, *Grenoble*, *Mont-Dauphin*, *Embrun*, le fort *Saint-Vincent*, *Seyne*; — troisième ligne : *Sisteron*.

**De Port-Vendres à Bayonne.** — La limite vers l'Espagne commence au cap *Cerbère*, se dirige à l'O.-N.-O. en suivant les Pyrénées, et se termine au cours inférieur de la *Bidassoa*; elle abandonne en deux endroits la crête des Pyrénées et laisse en France la source de la *Sègre*, et en Espagne le cours supérieur de la *Garonne*. Les départements des PYRÉNÉES-ORIENTALES, de l'ARIÈGE, de la HAUTE-GARONNE, des HAUTES-PYRÉNÉES et des BASSES-PYRÉNÉES se trouvent le long de cette limite.

Première ligne de places fortes dans les Pyrénées-Orientales : *Port-Vendres*, *Collioure*, *Bellegarde*, *Fort-les-Bains*, *Prats-de-Mollo*, *Mont-Louis*; — seconde ligne : *Perpignan*, *Villefranche*, *Salces*. Dans les Pyrénées centrales (correspondant au bassin de la *Garonne*), qui ne se franchissent qu'au moyen de sentiers étroits et impraticables aux armées, on n'a pas élevé de fortifications; dans les Pyrénées occidentales (correspondant aux bassins de l'*Adour*), première ligne de défense : *Portalet*, *Saint-Jean-Pied-de-Port*, le fort d'*Hendaye*, le fort *Socoa* et *Saint-Jean-de-Luz*; — seconde ligne : *Lourdes*, *Oléron*, *Navarreins*, *Bayonne*, *Saint-Esprit*; — troisième ligne : *Dax*.

Ligne de partage des eaux ; grandes chaînes de montagnes ; division de la France en versants et en bassins.

Des frontières de la Suisse à celles de l'Espagne, s'étend une chaîne de hauteurs formant une partie de la grande arête qui, depuis les monts Ourals jusqu'au détroit de Gibraltar, sépare l'Europe en deux versants principaux. La France est ainsi partagée elle-même en deux grands versants : 1° celui qui se penche vers l'Atlantique et ses divisions, c'est-à-dire la mer du Nord, la Manche et le golfe de Gascogne ; 2° celui qui est incliné vers la Méditerranée.

Cette grande ligne de partage des eaux, dirigée, en général, du N.-E. au S.-O., porte successivement les noms de Jura ; de Vosges méridionales, de monts Faucilles, de plateau de Langres, de Côte d'Or, de Cévennes, de Corbières occidentales et de Pyrénées.

Six chaînes s'y rattachent du côté du versant de l'Atlantique.

Trois vont au N. : les Vosges septentrionales, la chaîne de l'Argonne orientale et des Ardennes orientales, et la chaîne des montagnes de l'Argonne occidentale ou des Ardennes occidentales, jointes aux collines de l'Artois. Cette troisième chaîne sépare le versant particulier de la mer du Nord de celui de la Manche, et se termine au cap Grisnez, sur le Pas de Calais ; elle envoie à l'O. un rameau formé des collines de la Picardie et du pays de Caux.

Trois vont à l'O. : 1° la longue chaîne située sur la limite des versants de la Manche et de la mer de France, et composée des montagnes du Morvan, des collines du Nivernais, du plateau de la Forêt d'Orléans, des collines du Perche, de la Basse-Normandie, de la chaîne Armoricaïne, comprenant les montagnes de Menez et d'Arrée ; elle va se terminer à la pointe Saint-Mathieu, à l'extrémité de la Bretagne, et envoie deux rameaux remarquables, l'un au N., formé des collines du Cotentin et se terminant au cap de la Hague ; l'autre au S.-O., connu sous le nom de montagnes Noires, et aboutissant à la pointe de Penmarch, — 2° la chaîne des montagnes du Velay et des montagnes du Forez, — 3° la chaîne des montagnes de la Margeride et d'Auvergne, continuées par celles du Limousin, par les collines du Poitou et le plateau de Gâtine ; cette chaîne projette au N. le rameau des montagnes de la Marche, et au S.-O. celui des collines du Périgord.

Sur le versant de la Méditerranée, on ne remarque qu'une chaîne, mais la plus haute et la plus importante de toutes, celle des Alpes méridionales. Elle se détache en Suisse de l'arête principale du partage des eaux, et elle vient former la limite de la France sous les

noms d'Alpes cottiennes et d'Alpes maritimes, en envoyant des rameaux nombreux dans tout le S. E. de la France.

Le versant de la mer du Nord est subdivisé en trois bassins de fleuves : le bassin du Rhin, y compris le bassin de la Moselle ; — le bassin de la Meuse, séparé du précédent par les Ardennes orientales ; — et le bassin de l'Escaut, qui n'est limité vers celui de la Meuse que par des hauteurs peu remarquables. — Il s'y trouve encore, au N., les bassins des petites rivières Yser et Aa, tributaires directs de la mer du Nord.

Le versant de la Manche ne comprend qu'un bassin considérable, celui de la Seine ; on y remarque aussi les petits bassins de la Canche, de la Somme, de la Touques, de la Dives, de l'Orne, de la Vire ; de la Douve, de la Sée, de la Sélune, du Couesnon, de la Rance, du Gouet, du Trieuc.

Le versant de l'Atlantique proprement dit et de la mer de France renferme les deux grands bassins de la Loire et de la Gironde (Garonne), séparés l'un de l'autre par les hauteurs de l'Auvergne, du Limousin et du Poitou, et il s'y trouve, en outre, les petits bassins de l'Élorn, de l'Aulne, de l'Odet, de l'Ellé, du Blavet, de la Vilaine, du Lay, de la Sèvre niortaise, de la Charente, de la Seudre, de la Leyre, de l'Adour et de la Bidassoa.

Le versant de la Méditerranée comprend le grand bassin du Rhône et les petits bassins du Tech, de la Tet, de la Gly, de l'Aude, de l'Orb, de l'Hérault, de l'Argens et du Var.

#### Description particulière des Alpes et des Pyrénées.

LES ALPES FRANÇAISES vont du N. au S., et se composent de la partie méridionale des Alpes cottiennes et de la partie N. O. des Alpes maritimes.

Les premières commencent en Italie, au mont Cenis, et se terminent au mont Viso ; elles présentent, sur la frontière de la France, et sur leur crête même, le mont Genève. Elles envoient, dans les départements des Hautes-Alpes, de l'Isère, de la Drôme et de Vaucluse, de nombreuses branches, dont la plus remarquable est celle qui, se détachant de l'arête principale au mont Tabor, et parcourant les départements des Hautes-Alpes et de Vaucluse, sépare le bassin de la Durance de ceux de l'Isère et de la Drôme, et offre d'abord le pic des Écrins ou des Arsines, le mont Olan, le Grand-Pelvoux, enfin les monts Ventoux et Lèberon.

Les Alpes maritimes s'étendent du mont Viso jusqu'au col de Tende, ou, suivant quelques géographes, jusqu'au col d'Allare, en Italie, pour se joindre aux Apennins, et quittent la frontière de

France vers la source du Var ; elles envoient des branches dans les départements des Basses-Alpes et du Var.

Les Alpes françaises ont pour points culminants : le mont *Olan* (4200 mètres), le pic des *Ecrins* ou des *Arsines* (4105 mètres), et le *Grand-Pelvoux* (3934 mètres). Le mont *Viso* a 3838 mètres, et le mont *Genèvre*, 3592 mètres.

Des neiges éternelles couvrent généralement les Alpes à partir de l'altitude de 2900 mètres. Les principaux cols qui coupent la chaîne entre la France et l'Italie sont ceux du mont *Genèvre*, d'*Abriès*, d'*Agnello*, de l'*Argentière*.

Les *PYRÉNÉES* offrent une longueur de 400 kilomètres, et forment, dans presque toute leur étendue, la limite entre le versant de l'Atlantique et le versant de la Méditerranée ; elles envoient au premier la Garonne, l'Adour, la Bidassoa, et au second un grand nombre d'affluents de l'Èbre, comme l'Aragon, le Gallego, la Sègre.

On donne le nom particulier de *Pyrénées orientales* à la partie de la chaîne qui n'est pas sur la limite du partage des eaux tributaires de l'Atlantique et de la Méditerranée, mais qui se trouve tout entière sur le versant de la Méditerranée, entre les bassins de l'Aude, de la Têt et du Tech, au N., et les bassins de la Sègre, du Llobregat et du Ter, au S. — L'une des branches les plus remarquables que les Pyrénées envoient vers la France, est celle des monts *Corbières*, dont une partie, les *Corbières occidentales*, va se joindre aux montagnes Noires, et, par suite, aux Cévennes ; l'autre, formant les *Corbières orientales*, s'avance entre les bassins de la Têt et de l'Aude. Le *Carnigou* est une autre branche, qui se présente dans la partie la plus orientale, entre les bassins de la Têt et du Tech.

Les trois sommets les plus élevés des Pyrénées, tous en Espagne, sont : le mont *Maladetta* ou *Maudit*, dont le point culminant est le pic de *Nethou* (3482 mètres) ; le pic *Posets*, et le mont *Perdu* ; — on remarque du côté de la France le pic du *Midi de Bagnères*, le pic du *Midi de Pau*, le pic *Long*, les *Tours de Marboré* ou le *Cylindre*, le *Tailon*, le mont *Vignemale*, qui ont de 3000 à 3300 mètres d'altitude ; et le pic de *Corlitte*, au nœud où commencent les Corbières.

Les cols ou passages des Pyrénées portent généralement le nom de *ports* : les principaux sont, en commençant par l'O. : ceux de *Saint-Jean-Pied-de-Port* ou d'*ibagnetta*, de *Canfranc*, de *Cauterets*, de *Gavarnie*, de la *Brèche de Roland*, d'*Oo* (3000 mètres d'altitude), de *Vénasque*, de la *Perche*, d'*Arrès*, de *Pertus*.

principaux sommets des chaînes secondaires.

Montagnes d'*AUVERGNE* : on désigne généralement leurs sommets sous le nom de *Puys*. Les principaux sont : le *Plomb du Cantal* (1935 mètres) ; le *mont Dore*, dont le point culminant est le *Puy de Sancy* (1897 m.) ; le *Puy-de-Dôme* (1476 m.).

*CÉVENNES* : noms particuliers : montagnes du *Charollais*, du *Beaujolais*, du *Lyonnais*, du *Vivaraïs*, du *Gévaudan*, monts *Garrigues*, monts de l'*Espinous* et montagnes *Noires* ; points culminants : le *Mézen* (1774 m.), le *Gerbier des Joncs* (1562 m.), la *Lozère* (1490 m.).

*JURA*. — Le *Grand Crêdo*, le *Reculet*, le *Colombier* et la *Dole* (environ 1700 mètres).

*VOSGES*. — *Ballon de Guebwiller* (1429 m.) ; *Ballon d'Alsace* (1250).

*MONTAGNES DE LA CORSE*. — Le *monte Rotondo*, le *monte Grosso* et le *monte d'Oro* (environ 2700 mètres).

## LXVII

### § 2. Bassins, canaux et chemins de fer.

Bassins du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut ; leur ceinture ; affluents des fleuves ; départements et villes principales arrosés par les cours d'eau de chaque bassin ; navigation.

Le *Rhin*, le plus grand des tributaires de la mer du Nord, ne fait que toucher la France, en la séparant du grand-duché de Bade ; il coule rapidement du S. au N., et forme beaucoup d'îles. Le *bassin du Rhin* est, sur le territoire français, limité à l'O. par la chaîne de l'Argonne orientale et les Ardennes orientales, au S.-O. par les monts Faucilles, les Vosges méridionales et les hauteurs qui joignent les Vosges au Jura. C'est à la frontière de France que commence la navigation de ce fleuve sur une grande échelle. Il reçoit à gauche l'*Ill*, navigable, la *Moder*, la *Lauter* et la *Moselle*, rivière considérable et navigable, qui se joint au Rhin en Allemagne, et qui se grossit de la *Meurthe*, de la *Seille* et de la *Sarre*. A ce bassin appartiennent les lacs de *Gérardmer*, de *Longemer* et de *Tournemer*, qui s'écoulent par la *Valogne*, affluent de droite de la Moselle ; et le lac des *Rousses*, qui s'écoule par l'*Orbe*, tributaire du lac de Neuchâtel.

Cinq départements appartiennent au bassin général du Rhin ; deux sont dans le bassin particulier du Rhin : le *Haut-Rhin* et le *Bas-Rhin*. On trouve dans le premier, en suivant le cours de l'*Ill*, *Altkirch*, *Mulhouse* et *Colmar* ; dans le second, en suivant la même rivière, *Schlestadt* et *Strasbourg*. — Dans le bassin de la Moselle,